

Date de dépôt: 28 février 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Oui au maintien des attractions foraines sur les quais pour les Fêtes de Genève

Rapport de M. Pierre Weiss

Mesdames et

Messieurs les députés,

Une décision de mars 2004 avait mis le feu aux poudres : supprimer purement et simplement les activités liées aux Fêtes de Genève qui étaient organisées sur le quai des Pâquis durant la seconde quinzaine de juillet, malgré des assurances de maintien données par des édiles en janvier 2005. Concernés, les forains avaient rédigé **une pétition signée par 4700 personnes. Leurs préoccupations ont été entendues. A une forte majorité, la commission a décidé de renvoyer leur pétition au conseil administratif**, en raison de son rôle et de ses compétences en l'espèce.

Cette décision a été prise à la suite de trois séances tenues les 10 et 24 octobre 2005 sous la présidence de M. Alain Etienne et le 31 octobre 2005 sous la présidence de M^{me} Nelly Guichard. Ont été auditionnés M. Alain Bergdorf, président de l'Union des forains de Genève accompagné de plusieurs collègues, M. Georges Jost et M. Christian Colquhoun, du comité des Fêtes de Genève, M. André Hediger, conseiller administratif de la Ville de Genève, accompagné de M. Buenzod, et M. Frédéric Scheidegger, secrétaire adjoint, chargé des affaires juridiques et des autorisations au DJPS. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier. Que chacun soit remercié de son apport aux travaux de la commission !

Audition des représentants des forains

Les normes pesant sur les forains deviennent de plus en plus contraignantes d'année en année. En 2004, le conseil administratif de la Ville souhaitait supprimer des Fêtes de Genève les forains qui y participent depuis 16 ans en les délocalisant sur la plaine de Plainpalais pendant trois mois. Qui ne compensent pas, à leurs yeux, les trois semaines de leurs activités sur les quais biffées aux motifs du bruit, des déchets et de l'esthétique des manèges. Or les heures limites d'activités (22 heures) limitent déjà le bruit, les manèges n'engendrent aucun déchet ; quant à l'esthétique, il s'agit d'un élément éminemment subjectif. Seuls concernés par la décision, les forains se sentent discriminés. Or, sans forains sur les quais, plus de Fêtes ! Une pétition a au demeurant été déposée auprès de la Ville.

A la question d'un commissaire (L) qui souhaite savoir qui décide, il est répondu que le comité d'organisation est compétent, mais que le souhait de suppression des forains vient du conseil administratif. La mention du bruit est d'autant plus étonnante que la Lake Parade fait l'objet d'une tolérance étonnante. Au surplus, les concerts donnés pendant les Fêtes pourraient aussi disparaître, puisqu'ils sont financés par les redevances payées par les forains.

Un commissaire (S) relève, à l'instar d'un de ses collègues (R), que les quais appartiennent au domaine public de la Ville et voit difficilement le canton s'ingérer dans une décision de compétence municipale. Il ajoute que nombre de métropoles connaissent des attractions foraines pendant toute l'année.

A un commissaire (L) qui s'inquiète de connaître l'évolution de la violence et des incivilités liées aux Fêtes, il est affirmé que peu de changements ont été constatés. Au surplus, des dispositions ont été prises par les forains pour éviter tout trouble par l'engagement d'agents de sécurité privés.

Des indications sont données quant aux activités de la trentaine de familles de forains genevois et au volume d'emplois qu'elles génèrent, avec la précision qu'un parc d'attractions non limité dans le temps n'est pas viable à Genève en raison d'un bassin trop limité de population.

Il est aussi indiqué que les attractions de la rue du Rhône ne sont pas offertes par des forains genevois. De plus, à l'origine, les Fêtes se déroulaient aux Pâquis ; faute de place, elles ont été déplacées sur l'autre rive. Avec le temps, des forains étrangers possédant des installations plus importantes ont été attirés à Genève.

Un commissaire (AdG) s'interroge sur les raisons qui poussent le comité d'organisation à inviter à Genève des forains étrangers.

Première discussion

Un commissaire (Ve) reconnaît que la question est de la compétence de la Ville, mais s'étonne néanmoins des différences d'horaire entre cantines et forains.

Un commissaire (L) relève le paradoxe entre les plaintes récurrentes des forains sur leurs conditions de travail et la désuétude de leurs manèges, ce qui explique l'engagement de forains étrangers. Elle aimerait voir de quelle manière les Accords bilatéraux s'appliquent à ce domaine. Elle propose de lier cette pétition à celle qui concerne la place du Rhône.

Un commissaire (AdG) souhaite aussi mieux comprendre la politique de la Ville.

La question des plaintes au sujet du bruit par les habitants pourrait être une raison de la décision de la Ville, selon un commissaire (S).

Audition du conseil administratif de la Ville

Le conseiller administratif donne la – courte – liste des manifestations genevoises auxquelles participent les forains genevois : 14 juillet, fête de la Société de sauvetage du Léman ; s'y ajoutent les Luna Parks de printemps et de fin d'année sur la plaine de Plainpalais. A la suite de déprédations lors des fêtes, la Ville, se substituant au comité d'organisation, a demandé aux forains de diminuer les métiers et d'étirer les attractions sur un espace de temps plus long. La date de la Lake Parade a aussi été déplacée. Son collaborateur précise qu'en 2005 les métiers étaient plus récents et en nombre plus réduit.

Un commissaire (L) souligne le temps restreint d'activités des forains et, qui plus est, les horaires réduits qui leur sont imposés par la Ville. Plus précisément, par les ASM et le service des autorisations et patentes du DJPS dont l'interlocuteur est le comité d'organisation, et non les forains, ajoutent le collaborateur de la Ville et son conseiller administratif.

Un commissaire (AdG) s'étonne, au vu de ce qui précède, de ce que la Ville ait pris langue directement avec les forains.

Le conseiller administratif explique à la commission les conditions de renouvellement des métiers des forains qui font le tour d'Europe et durent jusqu'à cent ans. Un équilibre entre métiers anciens et nouveaux lui semble souhaitable. Ces explications ne rassurent pas le commissaire (AdG) quant aux investissements que doivent faire les forains. D'autant qu'il craint la concurrence étrangère. Une concurrence qui amène toutefois de nouveaux clients, ajoute le collaborateur du conseil administratif.

[Pour la partie de cette discussion concernant plus spécifiquement la place du Rhône, il convient de se référer au rapport P 1548-A]

Audition du comité des Fêtes de Genève

Du point de vue du comité des Fêtes de Genève, le problème est posé par la présence des forains sur les quais avant les Fêtes. Des forains essentiels à leur animation et à leur financement, lequel contribue aussi aux feux d'artifice. Toutefois, leur nombre a été diminué, solution moins défavorable que l'exigence posée par M. Tornare, conseiller administratif, qui entendait supprimer les forains des quais en les réinstallant sur la Plaine. L'édition 2005 des Fêtes, placée sous un étroit contrôle municipal, est sans conteste décisive pour la suite de la collaboration avec les forains. A noter qu'il a été demandé de donner la priorité aux forains locaux ; de plus, une commission tripartite existe qui regroupe la Ville, le comité et les forains.

Aux question de deux commissaires (L), il est répondu

- que la Ville, et non le comité, est responsable de la délivrance des autorisations et
- qu'elle ne se prive pas d'exercer des pressions, parfois à la dernière minute et détriment d'invitations d'artistes de renom,
- qu'en outre ses subventions n'en sont pas vraiment puisqu'elles se limitent aux prestations de la voirie,
- que la Ville, représentée par M. Manuel Tornare, a placé les forains sur le quai Gustave-Ador, plus étroit et moins pratique que sur celui des Pâquis ;
- que le comité est au bénéfice d'une autorisation d'utilisation accrue du domaine public,
- qu'il a le pouvoir de proposer de nouvelles attractions, que les activités des forains ont connu une croissance de 19% au cours des trois précédentes éditions des Fêtes, preuve s'il en est que les forains répondent à une demande,
- que les scènes de spectacle sont gérées par le comité qui en contrôle le volume sonore et les horaires qui ne discriminent pas les forains,
- que l'association L'Oreille cassée est opposée aux Fêtes comme à toute manifestations bruyante sur les quais.

Audition du DJPS

D'emblée, le représentant du DJPS relève que le problème soulevé par la P 1531 n'est plus d'actualité, puisqu'il n'est plus question de modifier les lieux de leurs installations. Les contrôles ont montré que les normes imposées, différentes d'année en année, notamment pour les horaires, sont respectées. Le concept municipal est de limiter l'ambiance de fête par la diminution du volume sonore.

Serait-ce que les gens y sont plus sensibles, demande un commissaire (AdG) ? C'est plutôt le cumul des nuisances qui fait problème, selon le représentant du DJPS.

Il est confirmé que le comité d'organisation reçoit une autorisation globale et pour chaque type d'attraction et que la police effectue des contrôles pendant les manifestations.

Ultimes débats et vote

Un commissaire (AdG) regrette que la Ville ait délégué M. A. Hediger et non M. M. Tornare, à l'origine des contraintes imposées aux forains. Elle ajoute que les incidences économiques pour les forains ne sont pas négligeables. L'objectif est toutefois de diminuer les nuisances.

Des commissaires (L) ont l'impression d'être face à une guerre de pouvoirs.

Un commissaire (R) relève que la commission a la compétence de renvoyer cette pétition au conseil administratif. Une option partagée par plusieurs commissaires (Ve, S, L).

Un commissaire (Ve) souligne que les élus verts du conseil municipal ne sont pas favorables aux Fêtes.

Les contradictions ne sont pas absentes de ce dossier, selon un commissaire (L). La Ville veut éliminer les forains des quais, indépendamment des Fêtes, mais le conseil administratif reconnaît que les Fêtes ne peuvent se passer des forains...

Pour un commissaire (S), les habitants de Plainpalais souffrent autant des nuisances que ceux des quais.

Le rapporteur mentionne encore qu'au cas où le traitement du dossier par le conseil administratif ne serait pas satisfaisant, il serait possible de renvoyer la pétition au conseil municipal.

Pour un commissaire (R), les questions soulevées sont de la compétence de la Ville.

Deux commissaires (L et S) préféreraient déposer cette pétition sur le bureau de ce Grand Conseil. Un autre commissaire (L) considère que le renvoi au conseil administratif est un geste symbolique fort.

Un commissaire (PDC) considère qu'il est possible soit de déposer cette pétition sur le bureau du Grand Conseil, soit de faire un projet de rapport que cette commission étudierait.

Pour un commissaire (Ve), le canton n'est pas concerné. Le renvoi au conseil administratif s'impose donc.

Au terme de cette valse-hésitation quant aux destinataires de cette pétition, **le renvoi de la pétition 1531 au conseil administratif de la Ville de Genève est accepté par 10 voix (3 L, 1 UDC, 2 R, 2 PDC, 1 Ve, 1 AdG) contre 1 (1 S), avec 1 abstention (AdG).**

Pétition (1531)

Oui au maintien des attractions foraines sur les quais pour les fêtes de Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Compte tenu des récentes décisions prises par le Conseil administratif de supprimer purement et simplement les fêtes qui étaient organisées, comme chaque année, sur le quai marchand des Pâquis durant la seconde quinzaine du mois de juillet et ce, malgré les garanties contraires qui avaient été données aux représentants de l'Union des forains de Genève, lors d'une séance du 28 janvier 2005 en présence de Messieurs Pierre Müller et Manuel Tornare, Conseillers administratifs, nous nous permettons de faire appel aux députés du canton, afin que ceux-ci interviennent dans le sens souhaité par la majorité des habitants du canton de Genève.

Nous vous remettons, en annexe, une pétition signée lorsqu'il était prévu de supprimer également les forains sur les quais durant les fêtes de Genève, démarche qui atteste de l'attachement de la population à des fêtes qui touchent toutes les classes d'âge de la population.

Compte tenu du préjudice subi par nos membres, suite à ces décisions, et de la proximité des fêtes qui ont ainsi été supprimées, nous vous remercions d'avance de bien vouloir recevoir une délégation de nos membres à votre prochaine séance.

N.B. : 4700 signatures
Union des forains de Genève
M. Alain Bergdorf
Président
121, route de Saint-Julien
1226 Plan-les-Ouates